



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Geneva – Switzerland
www.ipu.org

Élections à la présidence de l'UIP

Audition avec les candidats – 21 octobre 2020

Une audition en ligne avec les candidats aux fonctions de Président de l'UIP s'est tenue le 21 octobre 2020. Les candidats ont pu consulter les questions écrites transmises par les Membres de l'UIP dans le chat (messagerie). Ce document présente les questions et les réponses formulées par chaque candidat.

I. Questions adressées à tous les candidats

1) Avez-vous des plans stratégiques pour apporter une solution avantageuse pour tous en matière d'immigration clandestine par opposition à l'expulsion forcée ? (Gambie / M. Billay G. Tunkara)	
M. Muhammad Sadiq Sanjrani (Pakistan)	Je suis convaincu que de multiples dynamiques sous-tendent l'immigration clandestine. De manière générale, la recherche d'un emploi, de meilleures perspectives économiques et conditions de vie et la volonté d'échapper à la persécution et aux violations des droits de l'homme ont représenté d'importants éléments suscitant l'immigration clandestine à partir des pays pauvres, ce qui, en soi, invite à porter une plus grande attention au développement économique de ces pays. Par ailleurs, les situations de conflits et les régions qui sont touchées sont aussi l'une des principales raisons derrière l'immigration clandestine. Il est en outre important de relever que ces immigrants sont des cas à part, dans la mesure où l'objectif de leur déplacement consiste à sauver leur vie ; ce qui est un droit fondamental et de grande valeur qui leur appartient. Si je suis élu président de l'UIP, je prévois de mener à bien un plan complet en plusieurs étapes, à court, moyen et long termes, pour régler ce problème. À court terme, j'envisage de m'attaquer à l'immigration clandestine en établissant des lignes directrices consensuelles au sein de l'UIP à l'attention des pays d'origine et de destination afin qu'ils examinent, modifient et repensent leurs lois sur l'immigration, leurs politiques concernant les travailleurs qualifiés étrangers et leurs politiques visant à encourager les individus à recourir à des moyens légaux. Pour ceux qui viennent de zones de conflit, je propose de canaliser l'attention de l'UIP sur leur sécurité, leur installation appropriée et sans violence pour des motifs d'ordre humanitaire. En outre, je propose une coopération accrue entre les Membres et les groupes géopolitiques de l'UIP afin d'évoquer des moyens de renforcer la coopération entre les parlements, les gouvernements et les agences pertinentes de sorte à esquisser des initiatives politiques et législatives efficaces pour lutter contre l'immigration clandestine. Par ailleurs, j'entends également encourager les Membres à s'engager en faveur de la résolution rapide et du règlement des conflits afin d'éviter toute situation d'immigration clandestine provoquée principalement par ces conflits. De plus, en qualité de président de l'UIP, j'envisage d'encourager les Membres à apporter, à titre gratuit, une assistance juridique aux immigrants en situation irrégulière, à garantir la protection effective des intérêts des individus et à les aider en fonction de leurs besoins. À moyen terme, j'entends lancer et renforcer, de manière préventive, la coopération et la gouvernance internationales en matière d'immigration internationale, en particulier, d'immigration clandestine. Lors de cette phase, j'envisage également de concentrer les activités et le processus de délibération de l'UIP en vue de susciter un consensus et une compréhension plus larges de sorte à créer les conditions d'une paix durable dans les régions en conflit afin que les individus ne se voient pas contraints de recourir à l'immigration clandestine.

	À long terme, je prévois de travailler sur les facteurs négatifs et structurels qui contraignent les individus à quitter leur pays d'origine. Il est possible de réduire l'immigration clandestine en maximisant le développement économique inclusif suscitant une prospérité collective pour tous. J'entends m'appuyer sur le forum de l'UIP pour banaliser la nécessité d'adopter des solutions aux problèmes structurels qui favorisent l'immigration clandestine. Je propose la mise en place d'une unité dédiée à l'immigration au sein de l'UIP chargée de coordonner, de superviser, de guider les pays d'accueil et de leur faire des propositions visant à s'attaquer à l'immigration clandestine d'une manière avantageuse, tant pour les immigrants que pour le pays d'accueil.
M. Duarte Pacheco (Portugal)	M. Tunkara, Il est essentiel de garantir la paix et le développement dans les pays d'origine de sorte à éviter des flux migratoires inopportuns, étant entendu que, de manière générale, nous préférons tous vivre proches de notre terre, de notre famille. L'UIP peut jouer un rôle actif dans ces deux domaines : • favoriser le dialogue entre les parties en conflit et promouvoir des solutions pacifiques, • inviter les organes internationaux et les pays développés à mettre en place des programmes d'investissement visant à promouvoir le développement économique et humain des pays en développement. Cela doit, bien entendu, être associé à des programmes de promotion de la bonne gouvernance de sorte à garantir le succès des projets d'investissement susceptibles de voir le jour.
M. Akmal Saidov (Ouzbékistan)	Cher M. Billay G. Tunkara, La liberté de circulation et de choisir son lieu de résidence constitue l'un des droits fondamentaux de l'homme, reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. La réadmission constitue l'une des solutions possibles au problème de l'immigration clandestine qui, par opposition à l'expulsion forcée, représente une solution avantageuse pour tous. En ces temps difficiles, qui abondent en changements soudains des conditions de vie du fait de situations politiques, de restructurations économiques, etc., les individus sont contraints de chercher des solutions pour améliorer leurs conditions de vie en se déplaçant dans d'autres régions. En contribuant à ce phénomène, de nombreuses conditions ont été créées. La réadmission est devenue l'une des mesures efficaces de régulation de ces mouvements. Les accords bilatéraux et multilatéraux sont le moyen qui permet d'imposer aux États la réadmission.

	L'UIP devrait contribuer à renforcer la coopération entre les États et les parlements en vue de résoudre le problème de l'immigration clandestine. L'Organisation devrait faciliter la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Marrakech, 2018).
Mme Salma Ataullahjan (Canada)	M. Tunkara, Je vous remercie pour cette question opportune. Je déplore que nous n'ayons pas eu l'occasion d'en discuter en personne. Compte tenu de l'augmentation de l'immigration dans le monde entier, qui devrait s'accroître puisque les changements climatiques et les conflits se poursuivent, il s'agit d'une question cruciale. J'ai également suivi les difficultés auxquelles la Gambie a dû faire face dans le cadre du rapatriement de ses immigrants. La première étape la plus importante dans toute solution à la question de l'immigration clandestine et des expulsions forcées consiste à garantir que les gouvernements traitent tous les immigrants avec dignité et respect et qu'ils protègent leurs droits tout au long du processus. Des hébergements d'urgence doivent être fournis, les enfants ne doivent pas être détenus ni séparés de leur famille. Les gouvernements doivent élaborer leurs politiques en matière d'immigration sous l'angle humain. En ce qui concerne l'expulsion forcée, nous devons, en tant qu'organe international, nous efforcer de préserver le principe de non-refoulement, qui interdit de renvoyer des immigrants dans un pays où ils risquent de subir des persécutions, des tortures ou toute autre violation sérieuse des droits de l'homme. Le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants du Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a précisé que l'expulsion était en réalité plus coûteuse et plus difficile à mettre en œuvre pour les gouvernements que l'intégration sociale des immigrants. Cela signifie que le fait pour les gouvernements d'œuvrer à l'intégration des immigrants peut se révéler une solution avantageuse pour tous. Lorsque le Canada a fait face à un nombre accru de réfugiés syriens, j'ai proposé la réalisation d'une étude consacrée à la réinstallation des réfugiés. Nous nous sommes déplacés dans tout le pays pour rencontrer et nous entretenir avec des populations de réfugiés. Nous sommes arrivés à la conclusion que les réfugiés s'adaptent mieux à un nouveau pays lorsqu'ils bénéficient d'un soutien. Les gouvernements et la communauté internationale doivent également s'attaquer, en priorité, aux causes profondes de l'immigration clandestine. Les gouvernements doivent travailler main dans la main et se soutenir mutuellement, en créant des routes de migration plus sûres.

2) <i>Compte tenu de la situation actuelle, comment pouvez-vous utiliser la technologie, et soutenir cette dernière, les jeunes et les start-up pour renforcer et développer le travail parlementaire ?</i> (Émirats arabes unis / Mme Meera ALSUWAIDI)	
M. Muhammad Sadiq Sanjrani (Pakistan)	De nos jours, l'ère du numérique exige une approche plus cohérente et plus intégrée de questions ayant un impact dans le monde entier. Les parlements, à titre individuel, doivent être connectés à un réseau mondial d'organes législatifs qui s'emploient à régler des questions communes auxquelles le monde entier doit faire face. J'entends mettre en place dans la structure de l'UIP un centre d'excellence au sein duquel des experts en technologie de l'information ainsi que le personnel parlementaire imagineront des solutions et des outils innovants fondés sur la technologie pour compléter les travaux des parlements et des parlementaires à l'ère du numérique. Cela impliquera des solutions dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) en faveur de la numérisation des travaux parlementaires. Ce centre apportera également son aide aux Parlements membres dans le cadre de la mise au point de systèmes de gestion centralisée des documents pour chaque étape législative et pour le contrôle des fonctions du parlement. À cet égard, la coopération bilatérale et multilatérale est très importante. Si l'on m'en donne la possibilité, je travaillerai à la création de synergies entre les parlements disposant d'importantes composantes TIC et ceux qui commencent tout juste à les adopter dans le cadre de leur travail. Nous avons également œuvré en faveur d'un lien direct avec la jeunesse de notre pays, grâce à un programme complet d'inclusion des jeunes qui s'est avéré très concluant. Il a permis aux jeunes de notre pays d'être témoins du travail du Parlement. J'entends tirer pleinement parti de cette expérience et la traduire en programmes d'échanges parlementaires pour la jeunesse, dans le cadre desquels la jeunesse des Membres de l'UIP aura la chance de travailler avec les parlements régionaux et le Siège de l'UIP à Genève, ce qui leur permettra d'apprendre, en tant que dirigeants potentiels de demain, comment fonctionnent la démocratie et les parlements tant à l'échelle régionale qu'internationale, mais aussi de contribuer aux travaux de ces parlements et des parlements nationaux grâce à des idées innovantes. Pour ce qui est des start-up, je propose une campagne à l'échelle de l'ensemble de la communauté de l'UIP visant à encourager les start-up technologiques spécialisées dans les systèmes de gestion documentaire et qui soutiennent les fonctions des parlements et des parlementaires. Les parlements sont uniques et le fait de soutenir de telles start-up permettra nécessairement d'améliorer la gestion TIC de nos Parlements membres.
M. Duarte Pacheco (Portugal)	Mme Alsuwaidi, Il est essentiel de maintenir l'activité parlementaire et les contacts avec les électeurs dans le cadre de la situation pandémique à laquelle nous devons actuellement faire face.

	Dans la mesure où il est impossible d'organiser des réunions physiques, le recours aux nouvelles technologies est indispensable pour éviter que les acteurs politiques ne se referment sur eux-mêmes. Étant entendu que les jeunes sont plus au fait de ces technologies que des moyens traditionnels de faire de la politique, il s'agit là d'une opportunité de les impliquer dans le travail parlementaire, de diffuser nos actions, mais aussi d'entretenir des interactions souhaitables avec les nouvelles générations.
M. Akmal Saidov (Ouzbékistan)	Les parlements du monde entier manquent cruellement de nouvelles recrues dans leurs rangs. À l'heure actuelle, seuls 2 pour cent des parlementaires du monde entier sont des jeunes. De même, l'intérêt pour la participation au processus de décision parlementaire et le devoir de citoyenneté ne sont pas très populaires chez les jeunes. Le fait d'améliorer cette situation permettra de diversifier le bagage des parlementaires, en passant d'un ensemble typique d'hommes politiques de carrière, d'économistes, de médecins, d'avocats et de professeurs à des jeunes ayant une expertise professionnelle plus moderne en matière de hautes technologies, de réseaux sociaux, d'organisations non gouvernementales et de start-up. Pour cela, il convient de présenter aux jeunes des problématiques qu'ils peuvent aider à résoudre. À titre personnel, je m'intéresse aux problématiques des jeunes. Par exemple, à l'échelle régionale, l'Organisation de la coopération islamique a organisé, en collaboration avec le Gouvernement de l'Ouzbékistan, le sixième séminaire international de l'OCI-CPIDH consacré à l'"Importance de promouvoir la protection des droits des jeunes pour l'instauration des sociétés démocratiques et pacifiques et le développement durable" et le Forum sur les droits de l'homme de Samarkand intitulé "Jeunesse 2020 : solidarité mondiale, développement durable et droits de l'homme" en août 2020. Les parlements doivent commencer à collaborer avec des établissements d'enseignement professionnel et des organisations de jeunes afin de s'adresser directement à ces derniers. Il est important de mener cette initiative à terme en gardant à l'esprit que les parlements et la société ont besoin du potentiel intellectuel et créatif des jeunes, ainsi que de leurs démarches en matière de résolution des problèmes existants.
Mme Salma Ataullahjan (Canada)	Merci, Mme Alsuwaidi. J'aurais aimé répondre à cette question lors de notre réunion dans le cadre de l'UIP. Vous soulevez trois points très importants à prendre en considération dans le cadre de notre avenir, à savoir le soutien apporté aux jeunes, à la technologie et aux start-up. Comme je l'ai indiqué lors de notre séance de questions, nous devrions favoriser l'accès des jeunes aux parlements et encourager ces derniers à y prendre part. Nous avons besoin de leur voix autour de la table pour nous apporter des conseils sur la meilleure manière de les aider. Nous devons également créer un environnement positif dans lequel les jeunes sont excités par les possibilités qui s'offrent à eux.

	La situation actuelle due à la pandémie de COVID-19 nous a montré à quel point il est important pour les gouvernements de se tenir constamment informés et de suivre l'évolution des nouvelles technologies. La pandémie nous a contraints à nous adapter rapidement à de nouvelles plateformes et technologies, dans la mesure où les réunions en ligne sont devenues une nécessité. Il a fallu du temps aux parlementaires pour s'adapter à cette nouvelle réalité, mais nous avons pu observer certains avantages que la technologie moderne peut offrir. L'UIP devrait tirer parti des nouvelles technologies et s'en servir pour nouer des liens plus cohérents avec les communautés du monde entier. De la même manière que la technologie nous a permis de faire plus facilement face aux défis de notre époque, elle a également le potentiel de réduire les injustices à l'échelle mondiale et d'apporter des solutions à des problèmes tels que la pauvreté et les changements climatiques. La connexion accrue offerte par la technologie favorise également la collaboration transfrontalière. En tant que parlementaires, il nous incombe d'encourager et de soutenir cela. Les start-up sont souvent le point de départ de grandes innovations technologiques. Nous devrions dès lors œuvrer à la mise en place de programmes de subvention au profit des start-up qui innovent dans le domaine de la résolution des crises mondiales. Nous devons néanmoins admettre que l'accès à la technologie et à Internet en particulier n'est pas universel et reste, dans de nombreux endroits, un luxe. Avec le grand nombre d'étudiants qui ne vont plus physiquement à l'école en raison des restrictions dues à la pandémie de COVID-19, l'absence d'accès à la technologie et à Internet met en péril l'éducation de nombreux jeunes. Nous devons apporter notre soutien aux gouvernements qui travaillent en vue d'augmenter l'accès à la technologie, au wifi, ainsi que les possibilités de travailler dans le secteur de la technologie dans les domaines où ces sujets sont encore absents.
3) <i>Quelle est la vision des candidats à la présidence de l'UIP en ce qui concerne les points suivants :</i> 1- <i>Les mesures économiques coercitives unilatérales qui ont été imposées aux peuples en violation du droit international et qui portent atteinte aux droits des peuples et à l'humanité.</i> 2- <i>Le terrorisme transfrontalier qui est infiltré dans la politique.</i> <i>(Syrie / aucun nom)</i>	
M. Muhammad Sadiq Sanjrani (Pakistan)	a) Les mesures économiques coercitives unilatérales qui ont été imposées aux peuples en violation du droit international et qui portent atteinte aux droits des peuples et à l'humanité. Je suis intimement convaincu que le respect des règles et des normes internationales constitue le fondement de la paix et de la sécurité de notre monde. En notre qualité de parlementaires, nous devons avant tout rendre des comptes à nos peuples. Il est de notre devoir de ne ménager aucun effort pour garantir et protéger leurs droits. Si l'on me donne la possibilité d'exercer les fonctions de président de l'UIP, je prévois de débattre, d'évoquer et de mettre au point des solutions amiables et des plans d'action à l'attention des parlements et des Membres afin de concourir à la mise en œuvre des règles du droit international humanitaire et de protéger la liberté

	économique individuelle des Membres. Il est essentiel de freiner le recours aux mesures économiques coercitives comme outil politique, étant entendu qu'elles augmentent de manière visible la souffrance des populations et sont le précurseur de véritables crises humanitaires. Je tiens également à rappeler que nous traversons actuellement une situation sans précédent, où tant les économies en voie de développement que les économies développées sont en proie aux incertitudes résultant de la pandémie de COVID-19. Dans une telle situation, la coopération, la compréhension et des partenariats durables pour le présent et l'avenir sont indispensables, plutôt que le recours à des mesures économiques coercitives qui ne feront qu'aggraver la situation des pays touchés. Je suis intimement convaincu que la solution réside dans le multilatéralisme et non dans l'action unilatérale. C'est pour cette raison que l'UIP doit jouer un rôle plus important et établir des liens avec d'autres organes internationaux en vue de mettre en œuvre son plan d'action. Ces liens permettront également de construire un régime économique mondial plus inclusif nécessaire à la réalisation des ODD et de garantir les droits économiques qui sont entravés par les mesures coercitives. Par conséquent, en tant que parlementaires, nous devons nous attaquer à ces questions ou nous risquons de perdre les avantages liés à la mondialisation, à savoir la circulation accrue des connaissances, des biens et des services, la réduction de la pauvreté, les changements technologiques, l'intégration de l'économie locale dans une économie mondiale plus large, les investissements étrangers directs, la liberté de circulation des personnes. b) Le terrorisme transfrontalier qui est infiltré dans la politique. Le terrorisme est le crime le plus haineux qui soit dans notre monde. S'il est vrai qu'il existe une variété de facteurs de radicalisation des individus, il y a un vaste consensus sur le fait que de nombreux attentats terroristes, en particulier ceux qui présentent un élément transfrontalier, sont largement motivés par des desseins de domination politique et économique, hégémoniques et expansionnistes pour lesquels le terrorisme est utilisé comme un outil de déstabilisation socio-économique des nations et des régions. Il ressort de l'examen approfondi du phénomène du terrorisme transfrontalier qu'en principe, c'est le non-respect des principes acceptés de la démocratie, par exemple le respect de la souveraineté des nations et l'intervention dans les affaires internes d'un pays, qui sous-tendent les troubles et, malheureusement, atteignent leur paroxysme avec le terrorisme. En ma qualité de parlementaire et de candidat à la présidence du plus important forum parlementaire mondial, l'élément clé de ma vision du terrorisme transfrontalier consiste à garantir que la démocratie, que nous chérissons tous, est mise en œuvre dans la lettre et l'esprit des principes qui la sous-tendent. Cela implique de nous comporter de telle manière que les pays conservent leur souveraineté et résolvent eux-mêmes leurs conflits internes.
--	--

	C'est en reconnaissant ces droits que nous, parlementaires, assurons la défense des droits de l'homme universels et comprenons que notre vision des politiques devrait être guidée en tout premier lieu par des considérations relatives aux droits de l'homme. Il est probable que cela donne le ton qui ouvrira la voie vers un monde dans lequel les "droits de l'homme", auxquels le terrorisme porte largement atteinte, seraient le fondement de toute politique, par opposition aux desseins économiques et politiques étroits et unilatéraux. L'UIP est prête à jouer son rôle en vue de ce changement de la base même de nos politiques nationales en offrant une plateforme visant à résoudre les conflits grâce à un engagement interparlementaire plus important et plus efficace.
M. Duarte Pacheco (Portugal)	Syrie, Je crois en le multilatéralisme et en les Nations Unies. Par conséquent, si un État ne respecte pas les règles du droit international et que l'ONU décide d'appliquer des sanctions, celles-ci doivent être respectées par les États membres de l'ONU. Naturellement, ces sanctions ne devraient pas affecter des populations innocentes en raison d'erreurs ou de décisions de leurs dirigeants politiques.
M. Akmal Saidov (Ouzbékistan)	1. La contrainte en droit international représente une mesure extrêmement brutale et sévère prise uniquement sur décision du Conseil de sécurité de l'ONU dans le cas où il existe une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales. Il ne peut s'agir que d'une mesure collective, d'actions conjointes d'organes internationaux conformément à la Charte des Nations Unies sur le fondement des normes et des principes universellement reconnus du droit international. Malheureusement, dans le monde moderne nous assistons à des exemples de recours à diverses mesures coercitives, qu'elles soient économiques ou militaires, sans l'intervention du Conseil de sécurité. Ces mesures suscitent des violations des droits de l'homme, la souffrance de millions de personnes et de graves conséquences. L'UIP doit faire entendre sa voix en faveur de la défense de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme dans toutes les régions du monde. 2. Tout acte de terrorisme utilisé par des hommes politiques à des fins politiques est constitutif d'un crime et, le plus souvent dans notre monde moderne, d'un crime international. La communauté internationale a adopté de nombreuses conventions consacrées à la lutte contre le terrorisme. Néanmoins, le problème tient à l'impossibilité de les appliquer en raison d'une politique de deux poids, deux mesures. Il convient de condamner le terrorisme international à tous les échelons : international, régional et national.

	Il est essentiel que l'UIP promeuve activement sa position antiterroriste en faveur de la paix et de la sécurité internationales.
Mme Salma Ataullahjan (Canada)	Merci Syrie, pour cette question, à laquelle j'aurais aimé pouvoir répondre en personne le 21. 1- Le recours aux sanctions ou autres mesures unilatérales semblables d'ordre économique contre un pays a souvent l'effet inverse de celui escompté. Ces mesures peuvent porter atteinte aux droits de l'homme en réduisant la capacité d'une population à accéder à des ressources, ce qui peut être à l'origine de désastres économiques et humanitaires qui impactent plus durement les citoyens d'un pays que son gouvernement. De telles mesures unilatérales ne doivent être utilisées que dans le cas où leurs potentielles conséquences désastreuses ont été envisagées. C'est particulièrement important lorsque le pays à l'origine des mesures possède une plus vaste économie, ce qui le place dans une position de force. Le fait de créer une crise économique et de porter atteinte aux droits de l'homme contrevient au droit international et menace la paix et la stabilité mondiales. 2- Je condamne toutes les formes de terrorisme, qu'il soit financé par un État ou non. Cela étant dit, il n'est pas possible d'accuser d'autres États de financer ou de soutenir le terrorisme sans disposer de preuves convaincantes. Les pays peuvent et doivent travailler main dans la main en vue de lutter contre le terrorisme transfrontalier.
4) <i>Faut-il rompre la période de rotation actuelle et quel sera le prochain groupe éligible ?</i> (Guyana / Manzoor Nadir)	
M. Muhammad Sadiq Sanjrani (Pakistan)	L'Article 19.2 des Statuts de l'Union interparlementaire énonce que l'"On s'efforce alors d'assurer une rotation régulière entre les différents groupes géopolitiques". Compte tenu de la vision et des objectifs de l'UIP, la raison d'être de cette disposition tient a priori à la représentation équitable de tous les groupes géopolitiques. Cependant, il est préoccupant de constater que sur 29 mandats, le poste de président de l'UIP a été confié 16 fois à un seul et même groupe et, par voie de conséquence, lors de l'audition qui s'est tenue le 21 octobre 2020, un candidat appartenant à ce groupe a parlé de "groupes géopolitiques forts et faibles". Il n'existe pas de groupes géopolitiques forts ou faibles, il peut y avoir des économies développées, en développement et en proie à des difficultés. Dans tous les cas, l'UIP devrait permettre à chacun de s'exprimer. Les accords conclus à l'abri des regards par quelques-uns concernant cette soi-disant rotation ont affecté la structure même de l'UIP. Les accords actuels de rotation ne se fondent pas sur la démocratie, l'équité et l'ouverture. Ainsi, au titre des principes de régularité et de justice naturelle, tous les groupes géopolitiques devraient avoir une chance équitable de telle manière que l'UIP soit dirigée par le candidat le mieux placé et le plus qualifié. Par ailleurs, si nous voulons réfléchir à une nouvelle politique de rotation, je suis intimement convaincu qu'il conviendrait de donner la priorité aux groupes géopolitiques qui ont eu moins de chance d'exercer les fonctions de président de l'UIP.

M. Duarte Pacheco (Portugal)	M. Nadir, Je suis clairement en faveur de la préservation de notre principe de rotation dans le cadre de la présidence de l'UIP. Ce principe est respecté depuis de nombreuses années et, avant tout, il protège les droits et les possibilités des groupes géopolitiques qui disposent de moins de voix dans notre Organisation.
M. Akmal Saidov (Ouzbékistan)	Cher Manzoor Nadir, Nous ne pouvons apporter notre soutien à une telle proposition, dans la mesure où elle ne respecte pas l'Article 19 des Statuts et Règlements de l'UIP qui énonce clairement que dans le cadre de l'élection du Président de l'UIP, l'"On s'efforce alors d'assurer une rotation régulière entre les différents groupes géopolitiques". La représentation géopolitique équitable fait partie des principes reconnus des organisations internationales quant à la mise en place de leurs organes permanents. À titre d'exemple, dans le cadre des élections aux organes statutaires et créés en vertu d'instruments internationaux de l'ONU et d'autres organisations internationales pertinentes, il est tenu compte de la répartition géographique équitable des Membres et de la représentation des différentes formes de civilisation ainsi que des principaux systèmes juridiques.
Mme Salma Ataullahjan (Canada)	Merci, M. Nadir, pour cette question. Je suis convaincue que nous devons respecter les règles non écrites et ne pas rompre la période de rotation actuelle. Si nous suivons la rotation actuelle, le Groupe africain devrait être le prochain à assumer la présidence.

II. Questions adressées à des candidats spécifiques

Question adressée à M. Akmal Saidov (Ouzbékistan)

- Vous avez été membre du Comité exécutif de l'UIP pendant le processus de rédaction et de formulation des règles relatives au vote en ligne. Comment avez-vous pu assurer la transparence et éviter les conflits d'intérêts tout en sachant que ces règles s'appliqueront à votre propre candidature à la présidence de l'UIP ?*
(Pakistan / M. Muhammad Ali Khan Saif)

Cher M. Muhammad Ali Khan Saif,

Comme vous le savez, l'UIP a décidé que dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, il est nécessaire d'organiser une session en ligne du Conseil directeur afin de prendre des décisions qui sont essentielles au fonctionnement de l'Organisation.

Le Règlement spécial a été préparé par un Groupe de travail qui a bénéficié du soutien du Conseiller juridique et du Secrétariat de l'UIP ainsi que du Centre pour l'innovation au parlement en consultation avec les parlements, d'autres organisations internationales et des prestataires de services d'élection en ligne.

En outre, le Comité exécutif s'est penché sur le Règlement spécial durant ses réunions en juillet et en août.

Nous pouvons considérer que ce Règlement spécial équivaut aux règles similaires adoptées par plusieurs organisations internationales en réponse à la pandémie de COVID-19.

Le Règlement spécial veille tout particulièrement à garantir le caractère inclusif, libre et équitable de l'élection du président de l'Union interparlementaire, ainsi que sa tenue à bulletin secret et la possibilité pour tous les membres du Conseil directeur d'y prendre part.

Ma candidature au poste de président de l'Union interparlementaire a été présentée par le Parlement de l'Ouzbékistan au Secrétariat de l'UIP en septembre.

Question adressée à M. Duarte Pacheco (Portugal)

- Vous avez mentionné dans vos commentaires que vous soutenez des groupes politiques forts au sein de l'UIP. Ne pensez-vous pas que le monde en a assez du régionalisme et des groupes politiques forts qui exercent une influence sur les groupes plus faibles, et qu'il est grand temps, au lieu de promouvoir un comportement hégémonique, d'essayer d'inculquer une culture politique reposant sur le pluralisme et l'universalisme, au moins à l'UIP ?*
(Pakistan / M. Muhammad Ali Khan Saif)

Cher M. Saif,

Ce que j'ai indiqué, c'est que le système de rotation entre les groupes géopolitiques favorise les plus petits groupes (composés d'un plus petit nombre de Membres).

Sans ce principe, il serait très probable que les groupes géopolitiques disposant d'un plus grand nombre de voix dirigent notre Organisation de manière continue.

Selon moi, cela n'est pas souhaitable. Toute organisation mondiale devrait être organisée de sorte à garantir les mêmes opportunités à chacun, préservant ainsi le pluralisme et l'universalité de l'UIP.

C'est la raison pour laquelle, lorsque la présidence de l'UIP doit, conformément au principe de rotation, incomber à un autre géopolitique, le groupe des Douze Plus ne présente jamais de candidat.

En revanche, aujourd'hui, le Pakistan présente sa candidature, bien qu'il ne se soit écoulé qu'un seul mandat depuis que le Bangladesh, qui appartient au même groupe, a quitté la présidence.

Question adressée à M. Duarte Pacheco (Portugal)

- *Les parlements sont souvent perçus comme protégeant les intérêts du système en place. Comment protégeriez-vous les valeurs de l'UIP que sont la paix, la démocratie, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, alors que des blocs politiques croissants apparaissent au sein de divers groupes régionaux de l'UIP ?*
(Pakistan / M. Sher Ali ARBAB)

Cher M. Arbab,

Le président de l'UIP représente la voix de l'Organisation et dirige le Comité exécutif, organe chargé de prendre les décisions pratiques quant au sort de l'Organisation, dans le cadre duquel tous les groupes géopolitiques sont représentés.

Néanmoins, dans la mesure où il fixe les priorités et s'exprime sur celles-ci, le président est en mesure de donner plus de visibilité à certains sujets.

Mes états de service en tant que démocrate et défenseur des droits de l'homme et de l'égalité des sexes sont la garantie que ces questions seront quotidiennement mises en exergue au sein de l'UIP.

Je suis originaire d'un petit pays, l'un des moins développés en Europe, le Portugal. J'ai donc conscience de la nécessité de représenter la voix des petits pays, qui font face à des problèmes concrets et ont souvent des difficultés à se faire entendre dans la sphère internationale.